CFE CGC
MÉTIERS DE L'EMPLOI
SYNDICAT DES TECHNICIENS, AGENTS DE MAÎTRISE, CADRES

CFE-CGC Métiers de l' Emploi BRETAGNE

Pourquoi la CFE-CGC Bretagne n'a pas siégé au CSE Extraordinaire du 2 novembre ?

Un choix motivé par le manque de transparence et la nécessité de préserver la démarche judiciaire en cours.

Il convient de rappeler la chronologie des événements.

Lors du CSEC, la Direction Générale a refusé d'apporter les clarifications attendues sur les objectifs, les enjeux et les conséquences de la réorganisation. Face à ce manque de transparence, l'ensemble des organisations syndicales a engagé une action en justice contre l'établissement.

Une médiation ordonnée par le juge est en cours d'achèvement. À défaut d'aboutissement, la procédure judiciaire doit se poursuivre début décembre.
Or, le document présenté au CSE extraordinaire en Bretagne le 2 novembre reprend largement les éléments déjà communiqués au CSEC. Il y ajoute un projet d'organigramme issu des groupes de réflexion associant des collaborateurs de la DR, mais sans apporter les éclaircissements attendus sur les impacts concrets de cette réorganisation.

Dans ce contexte, la CFE-CGC et deux autres organisations syndicales ont fait le choix de ne pas siéger, afin de ne pas interférer avec la procédure en cours et de maintenir leur demande de précisions auprès de la Direction.

Une autre organisation syndicale a, quant à elle, assisté à la présentation et proposé le recours à un cabinet extérieur pour réaliser une expertise sur les conditions de travail liées à cette réorganisation, pour un coût annoncé de plus de 60 000 €.

Cette proposition intervient alors même que subsistent de nombreuses incertitudes : manque d'informations, organisation appelée à « apprendre en marchant », perspectives de revoyure avec le nouveau DR et absence de visibilité sur les impacts pour les services et les collaborateurs.

Pour la CFE-CGC, une expertise sur les conditions de travail ne peut se substituer aux informations précises que la Direction doit préalablement communiquer.

Notre démarche reste la même : obtenir de la transparence, des réponses concrètes et des garanties sur les conséquences de cette réorganisation pour les agents, **avant toute consultation** dans des conditions permettant un véritable dialogue social.

Vous vous retrouvez dans nos valeurs, Rejoignez-nous dès maintenant !

Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr
www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres
A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 2.2

Techniciens, Agents de Maîtrise, Cadres, ENSEMBLE CONSTRUISONS DEMAIN